



Vaccination contre le Covid-19 des 5 - 11 ans Répondre aux questions des parents

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans à risque de forme grave de Covid-19 ou proches d'une personne immunodéprimée, au sein du même foyer, est recommandée depuis le 15 décembre 2021.

La pédagogie et l'accompagnement des enfants et de leurs parents par les professionnels de santé est essentielle à la réussite de cette vaccination.

Retrouvez ci-dessous les informations principales pour vous aider dans votre pratique à répondre aux questions des parents.

Quel vaccin est utilisé pour la vaccination des enfants et avec quel schéma vaccinal adapté ?

Les enfants de 5-11 ans sont vaccinés avec un vaccin spécialement dosé (10µg d'ARNm). Il s'agit de la forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech, qui est trois fois moins dosée que la forme adulte. Le flacon est muni d'un couvercle orange, propre à la forme pédiatrique 5-11 ans.

Le schéma vaccinal utilisé est de 2 doses de ce vaccin entre 18 et 24 mois d'intervalle, sauf dans les exceptions suivantes :

- Les enfants ayant déjà contracté le Covid-19 ne doivent recevoir qu'une seule dose ;
- Les enfants ayant contracté le Covid-19 plus de 15 jours après la première dose de vaccin ne doivent pas recevoir leur seconde dose. L'infection est en effet considérée comme une stimulation équivalente à l'injection d'une seconde dose de vaccin.

Les enfants ayant contracté le Covid-19 moins de 15 jours après la première dose de vaccin doivent en revanche recevoir une seconde dose deux mois après l'infection.

Ces recommandations ne s'appliquent pas aux enfants sévèrement immunodéprimés, qui peuvent recevoir jusqu'à trois injections de vaccin – ou au moins deux injections de vaccin en cas d'infection antérieure au Covid-19.

Qui peut vacciner les enfants de 5 à 11 ans ?

Certains professionnels sont habilités à prescrire et administrer les vaccins pédiatriques tandis que d'autres sont uniquement habilités à les administrer.

Les professionnels habilités à prescrire et administrer des vaccins pédiatriques :

[L'arrêté du 1er juin 2021](#), qui prescrit les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, prévoit aussi que les professionnels habilités à prescrire et administrer les vaccins pédiatriques contre le Covid-19 soient les :

- Médecins ;
- Sages-femmes ;
- Infirmiers ;
- Pharmaciens d'officine formés à la vaccination dans le cadre de la formation de droit commun.

A noter que les vaccins pédiatriques restent prescrits et administrés exclusivement par un médecin pour les enfants :

- Présentant un trouble de l'hémostase ;
- Ayant des antécédents de syndrome inflammatoire multisystémique pédiatrique (PIMS) à la suite d'une infection au SARS-CoV-2 ;
- Ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection.

Les professionnels habilités uniquement à administrer des vaccins pédiatriques :

Les chirurgiens-dentistes sont autorisés à administrer les vaccins pédiatriques aux enfants de 5 à 11 ans dès lors que l'enfant est muni d'une prescription médicale.

Comment se passe le recueil de l'autorisation parentale ?

L'autorisation des deux parents est nécessaire pour vacciner les personnes mineures, sauf impossibilité pour l'un des deux parents de recueillir l'accord de l'autre.

L'impossibilité peut être avérée lorsque l'autre parent, qui par exemple réside dans une autre ville, voire à l'étranger, ne donne pas suite dans un délai raisonnable à la demande du premier parent sollicitant son accord pour la vaccination anti-covid de leur enfant.

Il n'est pas nécessaire que l'enfant soit accompagné par un de ses deux parents. Il peut être accompagné par une tierce personne munie du formulaire d'autorisation parentale.

Le formulaire d'autorisation parentale est disponible [ici](#).

Quelles sont les complications du Covid-19 chez les enfants ?

Parmi les complications observées chez les enfants, on retrouve les « syndromes inflammatoires multi-systémiques pédiatriques » (PIMS) qui surviennent en général 5 à 7 semaines après l'infection par le SARS-CoV-2. Ils sont rares mais graves et nécessitent une prise en charge hospitalière rapide.

Des formes graves de syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) ont été décrites chez des enfants, mêmes sans comorbidités. À titre d'exemple, la société canadienne de pédiatrie estime que le PIMS touche de 0,5% à 3,1% de tous les enfants atteints d'une infection diagnostiquée, et de 0,9% à 7,6% des patients pédiatriques hospitalisés à cause du Covid-19¹.

¹ Société canadienne de pédiatrie. Le vaccin contre la COVID-19 chez les enfants de 5 à 11 ans, 25 novembre 2021. Ottawa : SCP ; 2021.